

1. Généralités

1.1 Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente (désignées par le terme « conditions » dans le reste du document) s'appliquent à tous les contrats, livraisons et autres prestations conclus avec la société Metals Lighting SA (ci-après, « MLSA »). Ces conditions figurent sur notre site Web. En outre, elles peuvent être à tout moment réclamées par écrit. Par conséquent, elles sont considérées comme étant connues et ayant été acceptées sans aucune réserve lors de l'ouverture d'un compte, de la passation d'une commande, de la conclusion d'un contrat ou de la prise de possession des marchandises. Les autres accords, y compris les autres conditions générales de vente, ne sont valables juridiquement que s'ils sont acceptés par écrit par MLSA dans le cadre d'un contrat spécifique.

1.2 Clause salvatrice

Si une disposition est nulle ou invalide ou devient caduque, seules demeurent la conformité et l'application des dispositions de départ. Dans ce cas, la disposition invalide doit être réinterprétée dans ce sens ou ajoutée au schéma proposé afin que son but soit atteint autant que possible.

1.3 Modifications apportées aux conditions

MLSA se réserve le droit de modifier les conditions à tout moment et sans préavis. Vous trouverez la toute dernière version (en vigueur) sur le site www.metalsdistribution.ch. Il est possible de se procurer une version écrite auprès de MLSA.

2. Offres et Prix

Les offres de MLSA sont sans engagement et ont une durée de validité de 3 mois sous réserve d'un accord spécifique entre les deux parties. Les prix sont exprimés en francs suisse et MLSA se réserve le droit de réviser ses tarifs en cas de forte fluctuation des matières premières ou des devises étrangères. Les frais d'expédition et les taxes de recyclage ne sont pas inclus dans le tarif des produits offerts.

3. Commande

En passant commande, le client reconnaît ces conditions de vente et de livraison. Aucune modification ou annulation ne peut être acceptée. La marchandise commandée sur appel est considérée comme acquise et doit être acceptée dans les délais fixés. En cas de livraison partielle demandée par le client, MLSA s'autorise à établir une facture intermédiaire pour la marchandise déjà livrée ou stockée suite à un accord spécifique oral ou écrit entre les deux parties.

4. Frais d'expédition et de transport

MLSA détermine le mode de livraison et peut procéder à des livraisons partielles. Pour les expéditions par camion, la signature du destinataire ou d'un membre de son personnel tiendra lieu de confirmation attestant que la livraison est complète et sans défaut apparent. Les livraisons expédiées par un service externe (La Poste Suisse, UPS, DPD) sont aux risques et périls du destinataire. Les frais d'emballage et d'expédition par envoi postal sont facturés séparément selon les tarifs suivants :

Traitement d'emballage + envoi POSTPAC ECONOMY (max. 100x60x60mm – jusqu'à 30kg) – livraison sous 2 jours ouvrables: Frais de 18.00 CHF
Traitement d'emballage + envoi POSTPAC PRIORITY (max. 100x60x60mm – jusqu'à 30kg) – livraison sous 1 jour ouvrable: Frais de 22.00 CHF
Traitement d'emballage + envoi POSTPAC EXPRESS (max. 100x60x60mm – jusqu'à 30kg) – livraison sous 1 jour ouvrable, avant 9h00: Frais de 35.00 CHF
Traitement d'emballage + envoi POSTPAC ENCOMBRANT (max. 250x60x60mm – jusqu'à 30kg) – Toutes commandes d'un montant supérieur à 1'000 CHF net hors taxe seront livrées franco.

5. Délai de livraison

Les délais de livraison sont respectés dans la mesure du possible. Il ne sera pas tenu compte de demandes de compensation en cas de dépassement de ces derniers. L'évolution des commandes peut être renseignée sur demande par téléphone auprès du service clients de MLSA.

6. Réclamation

Toute réclamation concernant des livraisons en quantités insuffisantes ou erronées ainsi que des défauts éventuels doit impérativement être communiquée par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la livraison. Sans avis de votre part passé ce délai, MLSA considère la marchandise comme acceptée et conforme. En ce qui concerne les factures, un délai de 15 jours court pour toute réclamation. Passé ce délai, la facture est réputée exacte et acceptée.

7. Paiement et retard de paiement

Les factures sont payables à 30 jours sans aucune déduction. MLSA s'autorise à demander une demande d'acompte selon la valeur de la commande ou pour une ouverture de compte. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard équivalent à 5% par an de la valeur comptabilisée seront facturés dès le premier rappel pour frais administratifs.

8. Garantie

La garantie pour tous les luminaires et les modules de gestion est de 5 ans à dater de la livraison. Pendant cette période, elle se limite à des défauts décelables, imputables à des erreurs de matériel, d'exécution ou de fabrication de la part de Metalslighting SA. Toutes autres garanties ou compensation de dommage sont exclues. En particulier, les frais de démontage ou remontage de luminaires et modules de gestion ne sont pas reconnus. En outre, aucune garantie ne sera valable pour du matériel qui aurait été modifié ou réparé par le client ou si les instructions d'installation ou de service fournis par le fabricant n'ont pas été respectées. Pour toute revendication de garantie, le matériel défectueux doit être retourné à MLSA dûment emballé et franco domicile. MLSA n'engage une procédure de garantie qu'après avoir réceptionné et contrôlé le matériel concerné.

9. Réserve de propriété

Nous réservons notre droit de propriété sur tous les produits vendus jusqu'à réception du prix de vente intégral et pouvons procéder à l'inscription correspondante au registre des pactes de réserve de propriété.

10. Retours

Le retour de marchandise doit être signalé par écrit et justifié par un motif valable. Dans tous les cas, la marchandise doit être retournée dûment emballée et franco domicile à MLSA accompagnée du bulletin de livraison ou d'une facture correspondante. MLSA s'autorise à ne pas donner suite à un retour de marchandise sans document annexé à l'envoi. MLSA s'autorise à facturer des frais fixes pour la gestion et le contrôle des retours. La marchandise sans défaut sera créditée à 80% de sa valeur nette. Le matériel endommagé ne sera pas crédité et sera retourné à l'expéditeur. Les frais administratifs pour la gestion du retour et la remise en stock seront à la charge du client. L'emballage d'origine manquant sera facturé. Les exécutions spéciales ou fabrications sur-mesure ne pourront pas faire l'objet d'un retour. MLSA s'autorise à refuser un retour de marchandise si le motif n'impute pas une erreur de sa part..

11. Echantillons

MLSA met à disposition pour un délai de 60 jours ouvrables des échantillons de luminaires selon les stocks disponibles et s'autorise à renoncer à une demande selon le type de luminaire. Passé ce délai, les échantillons seront facturés et une note de crédit à 100% sera établie en cas de retour dans leur emballage d'origine et sans modification de la part du client. Les prototypes fabriqués spécialement pour un intéressé ne pourront faire l'objet d'un retour.

12. Autres conditions

Des engagements ou conventions modifiant ces conditions de vente et de livraison ne sont valables que s'ils ont été l'objet d'une confirmation écrite. A l'exception de dispositions particulières, les présentes conditions de vente et de livraison sont réglées par le Code Fédéral des Obligations. Le lieu d'exécution et le for juridique est Bulle